

Commune de CHAMPSAC  
1, Rue des Fontaines  
87230 CHAMPSAC

N° 2024/033  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 24 juillet 2024

En exercice : 15

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 24 juillet

Présents : 13

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
sous la Présidence de Madame GIAMBELLUCO Emeline, Maire.

Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/07/2024

Pour :

Contre :

Abstention :

**Présents** : Mmes CHADELAUD, GIAMBELLUCO, LE GAL, MAIGNE, RAMA,  
MM. CHALARD, CURNIER, LACOUR, PROVILLE, TALLET, THOMAS, VAUDON R.,  
WACHENHEIM

Absents : Florent VAUDON, Marianne ROCHE

Secrétaire de séance : Sophie LE GAL

#### **2024-033     Tarifs cantine scolaire 2024/2025**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du **15 septembre 2023** qui fixait le prix du repas à la cantine scolaire à **2,40 €** pour les enfants et à **4,40 €** pour les enseignants et le personnel à compter de la rentrée de septembre 2023.

Elle propose à l'assemblée de débattre pour une augmentation ou non des tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2024/2025.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal désireux de maintenir l'harmonisation des tarifs entre les deux communes et compte tenu que la commune de Champagnac-la-Rivière a déjà délibéré pour la future rentrée scolaire, décide :

- D'augmenter à 2,50€ par enfant et par jour le prix du repas à la cantine scolaire pour les enfants à compter de la rentrée de septembre 2024.
- De maintenir à 4,40€ le prix du repas pour les adultes.
- Dit que la facturation sera faite chaque mois.

---

Ainsi dit et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
En Mairie le 24 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture  
087-218703601-20240724-2024DB033BIS-DE  
Reçu le 13/08/2024

Mme le Maire,  
Emeline GIAMBELLUCO

*Certifiée exécutoire le : 24 juillet 2024*

*Reçue en S/Préfecture le :*

*Publié ou notifié le :*

